

D.D. 7. 11531

Organisation Pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

OMVS



PROJET D'APPUI A LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT
No. 625-0621

PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DE LA HAUTE VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Rapport Préliminaire
Phase I

Décembre 1989



DAMES & MOORE

Agland Investment Services
International Science and Technology Institute
Robert R. Nathan and Associates
SONED Afrique

Agence Internationale pour le Développement
USAID

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
TABLE DES MATIERES	iii
Liste des Figures	vi
Liste des Tableaux	vii
1.0 INTRODUCTION	1-1
1.1 CONTEXTE GENERAL	1-1
1.2 L'OMVS ET SON PROGRAMME ACTUEL DE DEVELOPPEMENT	1-1
1.3 L'OMVS ET SES ETATS MEMBRES	1-4
2.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA ZONE D'ETUDE DU PLAN DIRECTEUR DE LA HAUTE VALLEE	2-1
2.1 DESCRIPTION PHYSIOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ETUDE	2-1
2.2 REGION ECONOMIQUE	2-5
2.3 COMPARAISON DE L'ECONOMIE NATIONALE DES ETATS MEMBRES	2-6
2.3.1 Le Mali	2-7
2.3.2 La Mauritanie	2-11
2.3.3 Le Sénégal	2-14
3.0 RESSOURCES DE LA ZONE D'ETUDE	3-1
3.1 GEOMORPHOLOGIE	3-1
3.1.1 Milieu physique	3-1
3.1.2 Antécédents Géomorphologiques	3-3
3.2 PEDOLOGIE / ETUDE DES SOLS	3-7
3.3 RESSOURCES MINIERES ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	3-17
3.3.1 Cadre Géologique Général	3-17
3.3.2 Principaux Groupes de Roches et Minéralisations	3-18
3.3.3 Possibilités et Difficultés de Développement des Ressources Minières	3-25
3.4 HYDROLOGIE	3-26
3.5 CLIMAT	3-38
3.6 RESSOURCES NATURELLES	3-46
3.6.1 Zonation Ecologique	3-46
3.6.2 Ressources Forestières	3-46
3.6.3 Ressources Prairiales	3-57
3.6.4 Ressources de la Faune et de la Pêche	3-59
3.6.5 Problèmes Ecologiques	3-63
3.6.6 Problèmes et Difficultés de Gestion	3-67
4.0 FACTEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	4-1
4.1 POPULATION	4-1
4.1.1 Evolution et Répartition de la Population	4-1
4.1.2 Main-d'Oeuvre et Population	4-3
4.1.3 Migration	4-3
4.1.4 L'éparpillement de la population freine le développement	4-4
4.2 ORGANISATION SOCIALE	4-6
4.2.1 Groupes ethniques	4-6
4.2.2 Stratification sociale	4-7
4.2.3 Organisation Familiale et Activités Agricoles	4-8
4.3 REGIME FONCIER	4-9
4.3.1 Régimes Fonciers Locaux	4-10
4.3.2 Lois Agraires Nationales et Administration des Sols	4-11
4.4 SERVICES SOCIAUX ET INFRASTRUCTURES	4-13
4.4.1 Enseignement	4-13
4.4.2 Soins médicaux	4-14
4.5 CHOIX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	4-15
4.5.1 Perspectives Nationales	4-15
4.5.2 Opinion de la Population Locale	4-15
4.6 COMMUNICATION ET TRANSFERT DE L'INFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT	4-16
4.7 RESUME DES POSSIBILITES ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT	4-17

TABLE DES MATIERES

(suite)

5.0 AGRICULTURE	5-1
5.1 SYSTEMES DE PRODUCTION	5-1
5.1.1 Culture Pluviale	5-2
5.1.2 Culture de Décrue	5-3
5.1.3 Culture Irrigée	5-6
5.2 PRODUCTION ET GAMME DE CULTURES	5-8
5.2.1 Cultures Vivrières	5-9
5.2.2 Cultures de Rapport	5-9
5.2.2.1 Riz	5-12
5.2.2.2 Fruits et Légumes	5-13
5.3 SERVICES AGRICOLES	5-14
5.3.1 Recherche et Vulgarisation	5-14
5.3.2 Fourniture d'intrants agricoles	5-16
5.3.3 Mobilisation des ressources financières et de l'épargne	5-17
5.4 STRATEGIES DE MISES EN VALEUR AGRICOLE DE LA HAUTE VALLEE	5-17
6.0 L'ELEVAGE ET LA PECHE	6-1
6.1 PRATIQUES EXISTANTES DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE	6-1
6.1.1 Aspects culturels de la production de bétail	6-1
6.1.2 Les bovins	6-4
6.1.3 Les ovins et les caprins	6-5
6.1.4 Autres animaux d'élevage	6-6
6.2 LA POPULATION ANIMALE	6-6
6.3 LA PRODUCTION DE BETAIL	6-9
6.4 LE ROLE DU BETAIL DANS L'ECONOMIE REGIONALE	6-13
6.5 LA GESTION DES PARCOURS	6-14
6.6 L'INTEGRATION DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE	6-17
6.7 LES SERVICES DU BETAIL	6-18
6.8 LA PECHE	6-17
6.8.1 Les pêcheries de la Haute Vallée	6-21
6.8.2 Les pêcheries actives actuelles, les méthodes de pêche et leur valeur économique	6-24
6.8.3 Les systèmes traditionnels de gestion de la pêche et les réglementations nationales	6-33
6.8.4 Les effets du barrage de Manantali	6-35
6.8.5 Possibilités de développement et contraintes	6-37
7.0 PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE	7-1
7.1 ROLE DE LA PETITE INDUSTRIE DANS L'ECONOMIE FAMILIALE	7-1
7.2 ROLE DE LA PETITE INDUSTRIE DANS L'ECONOMIE URBAINE	7-2
7.3 FACTEURS INFLUANCIANT L'OFFRE ET LA DEMANDE	7-4
7.3.1 Accès restreint aux capitaux et au crédit	7-4
7.3.2 Politiques agricoles	7-5
7.4 TENTATIVES DE CREATION D'UNE INDUSTRIE MODERNE	7-6
7.4.1 Cimenterie de Diamou: la SOCIMA	7-6
7.4.2 Broyage de l'arachide: la SEPAMA	7-7
7.4.3 Tannage industriel: la TAPROMA	7-7
7.5 POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA REGION	7-8
8.0 LES TRANSPORTS	8-1
8.1 RESEAU ROUTIER	8-3
8.1.1 Routes Principales	8-3
8.1.2 Routes Secondaires	8-4
8.1.3 Routes Tertiaires et de Desserte	8-5
8.1.4 Trafic Routier, Tarifs et Entretien	8-6
8.2 RESEAU FERROVIAIRE	8-9
8.3 TRANSPORT FLUVIAL	8-15
8.4 TRANSPORT AERIEN	8-18
8.5 REFLEXIONS SUR LES TRANSPORTS REGIONAUX	8-18

TABLE DES MATIERES

(suite)

9.0 COMMERCE ET MARKETING	9-1
 9.1 SITUATION ACTUELLE	9-1
9.1.1 Commercialisation des produits agricoles	9-1
9.1.1.1 Produits, marchés et prix	9-2
9.1.1.2 La demande en produits agricoles	9-2
 9.2 POLITIQUES NATIONALES DE COMMERCIALISATION	9-3
9.2.1 Commercialisation du riz	9-4
9.2.2 Commercialisation des fruits et légumes	9-5
9.2.3 Fournitures d'intrants agricoles	9-8
10.0 ENERGIE	10-1
 10.1 SECTEURS ENERGETIQUES INTERIEURS DES ETATS MEMBRES	10-1
 10.2 ENERGIE A L'USAGE DES TRANSPORTS, DE L'AGRICULTURE, DES PARTICULIERS ET DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE D'ETUDE	10-3
 10.3 PRODUCTION ELECTRIQUE POTENTIELLE DU BARRAGE DE MANANTALI, TRANSPORT ET CONSOMMATION EVENTUELLE DE L'ELECTRICITE	10-10
 10.4 OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DANS LE SECTEUR ENERGETIQUE	10-14
11.0 RECAPITULATION DES CONSTATATIONS PRELIMINAIRES, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11-1
 11.1 DIAGNOSTIC POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE D'ETUDE	11-1
 11.2 ELEMENTS D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION	11-6

BIBLIOGRAPHIE

Liste des Figures

<u>No.</u>		<u>Page</u>
2-1	Carte de situation de la zone étudiée	2-3
2-2	Carte de la zone d'étude détaillée	2-4
3-1	Géologie de la zone étudiée	3-2
3-2	Ressources minières de la zone étudiée	3-20
3-3	Pluviométrie et débits moyens aux stations de jaugeage	3-30
3-4	Emplacement des stations de mesures hydrogéologiques	3-31
3-5	Situation géographique des postes pluviométriques de la zone du projet	3-32
3-6	Bakel-QMD calculés en fonction de la fréquence	3-34
3-7	Kayes-QMD calculés en fonction de la fréquence	3-35
3-8	Moyenne de la pluviométrie et du ruissellement pour les affluents du fleuve Sénégal	3-39
3-9	Pluviométrie moyenne annuelle dans le bassin du fleuve Sénégal	3-40
5-1	Calendrier général des activités agricoles pour les cultures de la haute vallée du fleuve Sénégal	5-4
5-2	Haute Vallée du fleuve Sénégal-Surface irriguée	5-7
8-1	Carte des réseaux de transport de la zone étudiée	8-3
9-1	Prix: Kayes et Bakel	9-6
9-2	Débouchés du marché du riz	9-7
10-1	Courbe représentative de la consommation journalière d'électricité à Bakel	10-4

Liste des Tableaux

<u>No.</u>		<u>Page</u>
2-1	Indicateurs économiques des Etats Membres de l'OMVS	2-9
3-1	Changement climatique et processus géomorphologiques dans la haute vallée du fleuve sénégal depuis 30.000 ans.	3-4
3-2	Distribution des débits de différents affluents du fleuve Sénégal par rapport au débit principal à Bakel (1952 à 1984).	3-27
3-3	Détails des Stations de Mesure	3-33
3-4	Relations entre Débits, Crue et Production électrique pour le barrage de Manantali	3-36
3-5	Moyenne mensuelle des précipitations, de l'évaporation et de l'Evaporation Efficace. Manantali et Diama	3-44
3-6	Minimum, Maximum et Moyennes des Températures (°C)	3-45
5-1	Haute Vallée du Fleuve Sénégal. Aire d'Etude du Plan Directeur	5-2
5-2	Schéma des Types d'Exploitation Agricole dans la Haute Vallée du Sénégal	5-3
5-3	Haute Vallée du Fleuve Sénégal. Types d'Agriculture	5-5
5-4	Irrigation. Evolution des surfaces irriguées Haute Vallée du Sénégal (Ha)	5-10
5-5	Surfaces Cultivées en Agriculture Irriguée. Total par Pays dans la Haute Vallée (en Hectares)	5-10
5-6	Mali: Production Régionale de Céréales	5-11
5-7	Livraison de Produits Céréaliers à la gare de Kayes (Tonnes)	5-11
5-8	Production des Cultures Principales dans la Haute Vallée du Sénégal (Moyennes 1987-88, Tonnes).	5-12
5-9	Production des Cultures Irrigées dans la Haute Vallée du Sénégal (Tonnes)	5-12
5-10	Production de Légumes dans les petits pérимètres irrigués de Bakel	5-15
5-11	Paramètres de Production dans les petits secteurs irrigués de la 1ère Region (Kayes)	5-15
5-12	Fourniture d'Engrais dans la Zone d'ODIPAC, Mali (Tonnes)	5-16



Liste des Tableaux
(suite)

<u>No.</u>		<u>Page</u>
6-1	Population du Bétail par Région au Mali et en % total 1979, 1974, 1984	6-7
6-2	Population du Bétail dans la Région de Kayes, d'après le centre vétérinaire, 1988	6-7
6-3	Population du Bétail dans le Cercle de Bafoulabe et le secteur d'Oussoubidiagna, Région de Kayes, Mali, 1988	6-8
6-4	Population du Bétail pour le Département de Bakel, Région de Tambacounda, Sénégal, 1988	6-8
6-5	Population du Bétail dans la Région de Selibaby, Mauritanie, 1988	6-9
6-6	Information sur l'abattage pour Kayes, Mali, 1988	6-10
6-7	Information sur l'abattage pour Bafoulabe et Mahina, Mali 1988 - Bétail	6-11
6-8	Petits Ruminants Information sur l'abattage, Bafoulabe and Mahina, Mali, 1988	6-11
6-9	Données de l'abattage pour Selibaby and Ould Yenge Mauritanie, 1988	6-12
6-10	Listes des espèces de poissons trouvées dans la rivière Bafing avec appellations des espèces en Bozo/Somono	6-22
6-11	Matériel de pêche Utilisé couramment dans la Zone d'Etude de la Haute Vallée à 6-29	6-28
6-12	Prix du poisson (FCFA/kg)	6-30
6-13	Prix au Marché au poisson de Manantali	6-32
6-14	Projections de la Production de poisson pour le Réservoir de Manantali	6-37
7-1	Artisanat et Industrie-Kayes	7-2
7-2	Secteur des Services-Kayes	7-4
9-1	Observations de prix au marché (FCFA par kilo)	9-3
9-2	SAED Achats de Riz-Région de Bakel	9-5
9-3	Prix au kg du riz importé	9-8
10-1	Coût de l'électricité au consommateur à Kayes et Bakel	10-7
10-2	Coût de la consommation de diesel et de fioul pour la production électrique à Kayes et Bakel	10-8
10-3	Coût estimé de l'Electricité en Production Autonome avec un générateur de 65 KW	10-9
10-4	Projection de la Demande en Electricité	10-11

1.0 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GENERAL

Prenant leur source dans les monts du Fouta-Djalon, en Guinée, et dans les montagnes méridionales du Mali, le Sénégal et ses affluents coulent sur près de 1800 kilomètres (km) à travers le Mali, le long de la frontière Nord du Sénégal et de la frontière Sud de la Mauritanie avant d'atteindre l'Océan Atlantique (DAC, 1986). Le bassin versant du Sénégal couvre un territoire considérable, totalisant près de 289 000 km², dont une grande partie est située au Mali, en Mauritanie et au Sénégal (Platon, 1981). Etant donné la vaste superficie de ce bassin et les débits considérables du fleuve (débit moyen de 750 m³/s), les caractéristiques particulières de son cours, l'irrégularité de son débit, le caractère des terres qu'il traverse, les diversités ethniques et le nombre des habitants de la région, on s'est beaucoup intéressé au cours de ce dernier siècle aux possibilités d'accélération du développement économique de la région que pourrait offrir une meilleure utilisation du fleuve.

Dès 1927, des plans de réalisation de grands travaux le long du fleuve ont été élaborés. Les premiers programmes de développement du fleuve avaient un triple objectif: l'exploitation de l'énergie hydraulique, les travaux d'irrigation et l'amélioration de la navigabilité du fleuve (DAC, 1986). Dans la période qui suivit l'indépendance, les efforts se sont poursuivis. En conséquence, depuis 1962, les gouvernements des Etats riverains, c'est-à-dire le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée, ont mis sur pied des accords et des organismes pour officialiser le caractère international de la gestion et de la mise en valeur du fleuve.

Le Comité Inter-Etats (1963-1968) et l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (1968-1972) ont officialisé les efforts communs de planification de la mise en valeur de la région en créant des organismes dotés du pouvoir d'utiliser les ressources communes en eau du fleuve Sénégal et de coordonner activement la gestion de la planification supranationale de la mise en valeur du bassin fluvial (DAC, 1986).

En mars 1972, après que la Guinée se soit retirée de l'OERS en 1971, les gouvernements du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal ont créé l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). L'OMVS a été constituée dans le seul but de promouvoir le développement intégré du bassin fluvial du Sénégal (Caponera, date indéterminée). En tant qu'organisation multilatérale, l'OMVS a été dotée des pouvoirs juridiques lui permettant d'exécuter et de gérer les travaux communs des Etats Membres.

1.2 L'OMVS ET SON PROGRAMME ACTUEL DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs à long terme du programme de développement intégré du bassin fluvial du Sénégal, qui constitue la base des activités de l'OMVS sont les suivants:

- protéger et accroître les revenus de la population du bassin et des zones voisines, et contribuer à assurer son autosuffisance alimentaire,
- restaurer de façon permanente l'équilibre écologique de la région du Sahel,
- réduire la vulnérabilité économique des Etats Membres aux facteurs climatiques et exogènes, et

- accélérer le développement économique par la coopération des Etats Membres" Charte de l'OMVS, 1974).

L'OMVS est spécifiquement chargée de "la promotion et de la coordination des études et travaux de mise en valeur des ressources du fleuve Sénégal sur le territoire national des Etats Membres de l'Organisation" (Charte de l'OMVS, 1974). Depuis sa création, l'OMVS a franchi successivement les stades de la planification (1972-1979), de la réalisation des infrastructures (1979-1987) et de la gestion des infrastructures conçues pour réguler le débit du Sénégal (1985 à aujourd'hui).

La planification sectorielle du développement s'est concentrée dans trois grandes directions: mise en valeur de 375 000 hectares (ha) de terres agricoles irriguées, (Platon, 1981), travaux pour rendre le fleuve navigable entre Kayes et Saint-Louis, et exploitation d'une partie des ressources hydroélectrique du fleuve. Le mécanisme adopté par l'OMVS pour réaliser ces trois objectifs sectoriels prioritaires a consisté à mener à bien la construction de deux grands projets de barrages: en amont, le barrage de Manantali, qui donne la possibilité de réguler près de la moitié du débit du Sénégal et, dans le delta, le barrage de Diama qui limite la remontée saisonnière de l'océan Atlantique en amont de l'embouchure du fleuve dans les périodes de basses eaux du Sénégal.

Le barrage de Diama a été achevé en 1986 et celui de Manantali en 1988 (~~en 1988~~ le remplissage de la retenue ait commencé en 1987). La stratégie de l'OMVS pour ces deux barrages est donc un succès. Le barrage de Diama, construit juste en amont de Saint-Louis, est un obstacle à la pénétration d'eau saline; il comporte un évacuateur de crue, un canal de navigation contournant le ~~canal et une~~ ~~et une~~ écluse, une digue principale et deux digues de fermeture. Ce barrage a trois fonctions: empêcher l'eau salée de remonter l'estuaire du fleuve, retenir un certain volume d'eau douce pour accroître les disponibilités en eau d'irrigation et ~~s'assurer que les~~ ~~les~~ cuvettes et les lacs en bordure du fleuve sont remplis (Platon, 1981). L'action conjuguée des barrages de Manantali et de Diama va également aider à assurer à Dakar et à Nouakchott une source d'approvisionnement sûre en eau potable en permettant aux retenues d'eau naturelles en aval du fleuve de demeurer pleines.

Le barrage de Manantali, situé au Mali, sur le Bafing, à environ 90km au Sud-est de Bafoulabé, est l'élément essentiel du programme de développement du fleuve Sénégal. Le Bafing, un des principaux affluents du Sénégal, charrie généralement plus de 50 % du débit moyen annuel du Sénégal (Platon, 1981). Le barrage de Manantali, un barrage en béton à contreforts, avec des digues latérales en enrochement, a été conçu pour recevoir ultérieurement des turbines d'une puissance installée de 225 mégawatts (MW) (Groupement Manantali, 1989). Ceci permettra, dans un premier temps, une production électrique annuelle de 600 à 900 gigawatt/heure (GWh), suivant les conditions hydroclimatiques et le volume d'eau libéré pour créer une crue artificielle (Gibb and Partners et al. ,1987). En cours de remplissage actuellement, le barrage sera maintenu à partir de 1991 à un niveau de 208 mètres (m) IGN, et ~~atteindra~~ environ 11,27 milliards de m³ d'eau. La retenue de Manantali, qui s'étend actuellement vers le Sud jusqu'à une zone proche de Kassadala, soit à environ 55 km du site du barrage, couvrira finalement près de 477 km² (Platon, 1981).

Les deux barrages ont été conçus pour se compléter l'un l'autre dans leurs différentes fonctions de régulation des eaux. L'optimisation par l'OMVS de l'exploitation des barrages, particulièrement en ce qui concerne la possibilité de procéder à des vidanges contrôlées du barrage de Manantali, dans le but de produire une crue artificielle en aval du fleuve au bénéfice des agriculteurs travaillant à des cultures de décrue, en est encore aux tout premiers stades et elle fait actuellement l'objet d'une étude complémentaire de l'OMVS et de ses Etats Membres avant l'installation des turbines hydro-électriques (Gibb and Partners, 1987). Le plan d'exploitation de l'OMVS pour ce barrage prévoit une crue artificielle basée sur une vidange d'eau maximale de 2000 à 3000 m³/s dans la période d'août-septembre. Les crues artificielles se poursuivront au moins jusqu'à ce que les turbines soient installées, et peut-être indéfiniment.

La réalisation d'un système de navigation fluviale entre Kayes et Saint-Louis, rendue possible aujourd'hui par la possibilité de maintenir toute l'année un débit minimal par des vidanges d'eau du barrage de Manantali, est actuellement étudiée par l'OMVS et serait financée par la Banque Africaine de Développement. L'étude, qui devrait être achevée en septembre 1990, mettra à jour les précédentes études de navigation et présentera une analyse économique des besoins actuels en matière de transport auxquels pourrait répondre le transport fluvial et une étude comparative des modes de transport concurrents. L'amélioration de la navigabilité du fleuve entre Kayes et Saint-Louis assurera au Mali, enfermé dans les terres, un accès direct à l'océan Atlantique. Elle stimulera également les flux de produits et de services dans la région. Si les résultats de l'étude sont favorables, l'OMVS s'attachera à développer un système de ports et de transport fluviaux fondé sur l'ouverture de nouveaux ports fluviaux à Saint-Louis et à Kayes.

Dernier élément du programme de l'OMVS, la réduction et enfin l'élimination des vecteurs de maladies d'origine hydrique qui affectent la santé et la productivité économique de la population du bassin du Sénégal. Ceci sera en partie réalisé grâce à l'approvisionnement en eau potable, à un prix raisonnable, des habitants de la région. Première mesure prise pour résoudre ces problèmes, l'OMVS prévoit actuellement de mettre en chantier un plan directeur sanitaire pour l'ensemble du bassin du Sénégal, plan qui sera financé par l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID).

Par le passé, la priorité a été donnée au développement de la région du delta du Sénégal, de Saint-Louis à Dagana, à la Basse Vallée de Dagana à Kaedi, et à la Moyenne Vallée dont le centre est Matam et qui s'étend de Kaedi à Dembankane. Cette région, qui fait partie de la Mauritanie et du Sénégal, est celle qui offre le plus grand potentiel de développement de la culture irriguée. Elle est aussi le coeur des cultures de décrue du fleuve. Celui-ci s'élargit dans la Moyenne Vallée en une large plaine alluviale, comportant des cuvettes retenant de l'eau stagnante une bonne partie de la saison sèche. Les précédentes études du plan directeur et les autres types d'études de faisabilité ou d'études prévisionnelles du bassin du Sénégal se sont surtout concentrées sur la mise en valeur de ces régions. Par contraste, la Haute Vallée du Sénégal, qui s'étend de Gandé à Bakel, et le Haut Bassin du Sénégal, qui comprend ses principaux affluents amont, ont été l'objet de beaucoup moins d'attention de la part des programmes de planification régionale et sectorielle et des projets

de développement effectivement entrepris par les trois Etats Membres.

En conséquence, l'OMVS a commandé la préparation d'un plan directeur intégré de la Haute Vallée et du Haut Bassin du Sénégal. Ce plan directeur, que Dames & Moore, en association avec un certain nombre d'~~entreprises locales et internationales~~, réalise actuellement, est financé par une subvention que l'USAID a accordée à l'OMVS. Le plan directeur de la Haute Vallée complétera les plans directeurs actuels qui couvrent le Delta et les Basse et Moyenne Vallées, ce qui mènera à son terme la réalisation des plans directeurs du bassin fluvial du Sénégal. Ce plan directeur aura pour mission de fournir un ensemble d'éléments cohérents permettant d'élaborer et d'appliquer des stratégies de mise en valeur de la zone d'étude, la Haute Vallée du Sénégal.

Le plan directeur s'attachera à déterminer et à mettre ensuite en valeur les zones de la région étudiée offrant le plus grand potentiel de développement agricole. La première phase de l'étude du plan directeur consiste à inventorier la zone d'étude en considérant ses infrastructures actuelles et celles qui sont envisagées, ses possibilités de développement agricole et économique, ses diverses populations et leur situation socio-économique, et à regrouper toutes les informations recueillies en un rapport de synthèse complet. Ce rapport présente les informations recueillies à la Phase 1 de l'étude du plan directeur.

La deuxième phase de l'étude du plan directeur consiste à utiliser les informations recueillies à la Phase 1 pour préparer un plan de développement intégré de la région de la Haute Vallée et du Haut Bassin du Sénégal. Ce plan se composera d'un unique plan directeur régional intégré et de trois plans nationaux, un pour chaque Etat membre de l'OMVS. Ce plan s'attaquera aux besoins et aux objectifs de développement à court terme (1991-1997) et à moyen terme (1998-2007). La principale raison d'être du processus de préparation du plan directeur est d'offrir une approche régionale du développement pouvant servir à renforcer et à intégrer davantage les économies des Etats Membres, un objectif qui ne serait peut-être pas pleinement atteint si on se contentait d'une planification au niveau national.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la Phase 2 du plan directeur, plusieurs schémas pilotes d'aménagement, représentant les meilleures possibilités de mise en valeur agricole de la région, seront retenus et étudiés de façon plus approfondie jusqu'au niveau de l'avant-projet sommaire. Enfin, on s'occupera, pendant la Phase 2 de l'étude du plan directeur, de préparer les Termes de Référence pour la dernière phase, la Phase 3, ce qui consistera à élaborer des études de faisabilité et des avant-projets techniques plus détaillés des schémas pilotes d'aménagement et des projets des infrastructures recommandées. Un rapport séparé sera préparé à la conclusion de la Phase 2.

1.3 L'OMVS ET SES ETATS MEMBRES

La Convention instituant l'OMVS en 1972 prévoit la participation directe des Etats Membres respectifs par voie de représentation souveraine aux deux plus hauts niveaux de l'OMVS: la Conférence des Chefs d'Etats et le Conseil des Ministres (OMVS, 1972). Un élément clé de la structure organisationnelle et du fonctionnement de l'OMVS, c'est que toutes les décisions de ses organes directeurs doivent être prises à l'unanimité et qu'elles s'imposent à tous les Etats

Membres. La nécessité pour les trois Etats Membres de l'OMVS de parvenir à un consensus est le principe fondamental sur lequel reposent l'existence et le bon fonctionnement de l'OMVS en tant qu'institution. Ce principe pourrait être mis à rude épreuve prochainement en raison du conflit frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal qui a conduit à la rupture des relations diplomatiques entre ces deux Etats Membres.

Composée des Chefs d'Etats du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe suprême de l'OMVS. Elle se réunit une fois par an et chaque pays se voit confié à tour de rôle la présidence pour deux ans. La Convention de 1972 instituant l'OMVS a chargé la Conférence des Chefs d'Etat de définir la politique de coopération et de développement de l'OMVS et d'exercer l'autorité suprême en ce qui concerne les activités de ladite organisation.

Le Conseil des Ministres, comprenant un ministre de chacun des Etats Membres, est chargé de l'élaboration de la politique de l'OMVS par l'exécution de projets et par la coordination de la participation des Etats Membres aux activités de l'OMVS. Normalement, le Conseil des Ministres se réunit régulièrement deux fois par an en session ordinaire et, sur convocation du Président du Conseil, il peut se réunir en session extraordinaire. La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle pendant deux ans par chacun de ses membres. Le Conseil des Ministres est soumis à l'autorité directe de la Conférence des Chefs d'Etat dont il relève (OMVS, 1976). A l'heure actuelle, le Conseil des Ministres est constitué du Ministre du Développement Industriel et du Tourisme du Mali, du Ministre de l'Equipment et des Transports de Mauritanie et du Ministre de l'Hydraulique du Sénégal. Le Président du Conseil actuel est le Ministre de l'Equipment et des Transports de Mauritanie.

Le gouvernement de chacun des Etats Membres est financièrement responsable du respect du budget de l'OMVS. De même, il est financièrement responsable d'une partie de la dette contractée par l'OMVS pour la réalisation de la construction des barrages de Manantali et de Diama et d'autres éléments du programme de travaux communs de l'OMVS.

La responsabilité de l'exécution des projets de développement sectoriels et des programmes d'investissement proprement dits incombe, elle aussi, aux trois Etats Membres plutôt qu'à l'OMVS. Le coût de ces projets doit être supporté par chacun des Etats Membres plutôt que par l'OMVS. Les responsabilités de l'OMVS, dans la conduite des projets de développement proprement dits, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de projets d'agriculture et d'irrigation, ont été strictement limitées et elles sont maintenant clairement connues des organismes nationaux appropriés ou organisations paraétatiques concernées. Le rôle de l'OMVS se limite clairement à assurer la coordination nécessaire. En particulier, avec son Comité Consultatif, l'OMVS offre une tribune permettant de mobiliser les ressources financières dont peut disposer la communauté des bailleurs de fonds intéressés.

Alors que l'importance croissante du rôle de l'OMVS pour ce qui a trait à la coordination du développement régional du Bassin du Sénégal est évidente, l'engagement des Etats Membres de favoriser le développement intégré de la Haute Vallée et du Haut Bassin du Sénégal est moins

évident. Les effets conjugués de conditions économiques nationales défavorables, du fardeau de la dette internationale, d'une sécheresse persistante et du récent conflit frontalier entre la Mauritanie et la Sénégal, ont mis sérieusement à mal l'OMVS et ses Etats Membres. Outre ses répercussions certaines sur les ressources financières des Etats Membres et de l'OMVS, la situation actuelle pourrait contraindre d'autres investissements communs et empêcher les Etats Membres de parvenir à un consensus clair sur l'élaboration d'un plan directeur régional intégré pour la Haute Vallée du Sénégal.

REFERENCES

- Caponera, Dante A., 1974. Legal and Institutional Aspects of and Requirements for International River Basin Development in West Africa, FAO, Rome.
- Development Assistance Corporation, 1986. Institutional Reorganization Study of the Organisation Pour la Mise en Valeur Du Fleuve Sénégal (OMVS), préparé pour USAID/Dakar, Washington, D.C.
- O.M.V.S., 1972. Statute, OMVS Centre de Documentation, Saint-Louis.
- O.M.V.S., 1974. Charter, OMVS Centre de Documentation, Saint-Louis.
- O.M.V.S., 1978. Convention, OMVS Centre de Documentation, Saint-Louis.
- Platon, Pierre, 1981. "O.M.V.S. - The Development of the Senegal River," Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Paris, France, 17 Avril 1981.
- Sir Alexander Gibb & Partners, Electricité de France International, and Euroconsult, 1987. Study of the Management of the OMVS Common Works, Summary Reports (English), Prepared for O.M.V.S., Dakar, Senegal.

